

Privatisation ou déréglementation du service postal public :

*la machine est en marche,
mais il n'est pas trop tard pour faire marche arrière!*

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, l'année dernière, les partisans de la droite poursuivent leur rêve de se débarrasser du service postal public. Les entreprises de repostage font pression sur les députés et députées de tous les partis, et il semble à présent que le gouvernement fédéral envisage de diminuer le privilège exclusif de Postes Canada pour apaiser les craintes de ces entreprises. De plus, l'Institut CD Howe, un centre d'études et de recherches conservateur, se prononce en faveur de la privatisation et de la déréglementation du service postal public du Canada.

Les entreprises privées qui font concurrence à Postes Canada, ainsi que d'autres intervenants, s'adressent aux députés et députées de tous les partis. Nous devons donc, nous aussi, nous adresser à ces députés et députées.

Nous devons leur demander quelle est leur position en matière de privatisation et de déréglementation du service postal public. Et nous devons le faire le plus vite possible, car le gouvernement pourrait déclencher des élections à tout moment.

Quelle est la position des partis politiques en matière de privatisation et de déréglementation du service postal public?

Le Parti conservateur : Affirme ne pas avoir de plan en vue de privatiser Postes Canada. Il n'a toutefois pas voulu se prononcer aussi clairement au sujet de la déréglementation. Il a avisé le Syndicat qu'« aucune modification au privilège exclusif de Postes Canada ne pouvait être apportée sans d'abord effectuer une analyse politique approfondie ». Il a indiqué que « le privilège exclusif est défini dans la *Loi sur la Société canadienne des postes*. Par conséquent, tout changement exigera des modifications législatives et un débat public au Parlement ».

Le Parti libéral : Affirme avoir l'intention « d'appuyer la poursuite des activités de réexpédition internationale au Canada ». Un tel soutien pourrait donner lieu à une déréglementation partielle de Postes Canada. Le Parti libéral affirme cependant être « opposé à toute déréglementation ou privatisation de la Société canadienne des postes ».

Le Bloc Québécois : S'oppose à la privatisation. « Avant de réduire ou d'éliminer le privilège exclusif de Postes Canada, le gouvernement doit effectuer un examen public complet de la question, y compris l'impact d'une telle mesure sur la mission de Postes Canada qui consiste à offrir un service universel ».

Le Nouveau Parti démocratique : S'oppose vivement à la privatisation et à la déréglementation de Postes Canada.

Postes Canada : Moya Greene, présidente de Postes Canada, soutient ne pas être « au courant de changement dans les intentions du gouvernement concernant la propriété de Postes Canada ». Elle a de plus minimisé l'importance du privilège exclusif en faisant des commentaires comme celui-ci : « Ce qui reste du monopole sur la poste-lettres tient davantage de l'illusion que de la réalité. »

Positions sur le courrier international

Le STTP estime que le gouvernement risque de mettre en péril la capacité de Postes Canada de fournir un service postal universel, en particulier dans les régions rurales et éloignées du Canada, s'il décide de se rendre aux arguments des entreprises de repostage en retirant le courrier international du privilège exclusif.

En décembre dernier, Lawrence Cannon, ministre fédéral responsable de Postes Canada, a déclaré au Parlement qu'il se pencherait sur les problèmes auxquels font face les entreprises de repostage et qu'il examinerait les « options législatives ».

**Votre service
postal
public
livre la
marchandise**



Agissez dès maintenant pour protéger l'avenir du service postal public et votre emploi. Reportez-vous au verso pour savoir ce que vous pouvez faire.

scfp 1979 - sepb 225

Ce que vous pouvez faire

Appeler votre député ou députée. Pour obtenir son nom et son numéro de téléphone, appelez sans frais à Élections Canada au 1-800-463-6868. Pour obtenir ces renseignements, vous n'aurez qu'à fournir votre code postal à la personne qui vous répondra.

Quand téléphoner? Le plus tôt possible, car le gouvernement pourrait déclencher des élections à tout moment.

Pourquoi téléphoner? Il est presque certain que la privatisation ou la déréglementation du service postal public se traduirait par des mesures de réduction des coûts, par exemple la suppression d'emplois, la diminution des salaires et la fermeture de bureaux de poste, dans le but d'augmenter les profits.

Quoi dire?

À votre députée ou député conservateur : Dites-lui que vous savez que le gouvernement a affirmé n'avoir aucun plan en vue de privatiser Postes Canada, mais qu'il n'a pas fait de déclaration semblable au sujet de la déréglementation, et qu'en fait, il semble envisager une déréglementation partielle de Postes Canada (c'est-à-dire retirer le courrier international du privilège exclusif). En décembre dernier, le ministre Cannon a déclaré qu'il étudiait les « options législatives ». Dites-lui que, jusqu'à maintenant, le privilège exclusif de Postes Canada a donné de bons résultats et qu'il ne devrait en aucun cas faire l'objet de quelque changement que ce soit. Le privilège exclusif permet à Postes Canada de fournir à l'ensemble de la population, peu importe où elle habite, un système de communication et de livraison efficace et abordable. Voilà tout un exploit pour un pays qui occupe le deuxième rang mondial quant à sa superficie! Dites-lui que vous aimeriez connaître sa position en matière de déréglementation, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada.

À votre députée ou député libéral : Dites-lui merci de s'opposer à la privatisation et à la déréglementation de Postes Canada, mais faites-lui remarquer que le soutien de son parti aux entreprises de repostage aura vraisemblablement pour effet d'inciter le gouvernement à déréglementer en partie Postes Canada (c'est-à-dire de retirer de son privilège exclusif la livraison du courrier international). Le privilège exclusif de Postes Canada existe pour financer le service universel. Demandez-lui de revoir sa position sur le courrier international.

À votre députée ou député bloquiste : Remerciez-la ou remerciez-le de s'opposer à la privatisation, mais faites-lui savoir que vous êtes préoccupé par la position du Bloc sur la déréglementation. Dites-lui que vous aimeriez que son parti adopte une position ferme contre la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada.

À votre députée ou député néo-démocrate : Dites-lui merci d'avoir manifesté sa forte opposition à la privatisation et à la déréglementation de Postes Canada. Demandez-lui d'écrire au ministre Cannon pour qu'il enjoigne le gouvernement de s'opposer à la privatisation et à la déréglementation de Postes Canada.

N'oubliez pas que votre députée ou député vous représente au Parlement et qu'elle ou il est censé s'intéresser à vos opinions.

■ *Si Postes Canada était déréglementée*, les entreprises privées auraient le droit de lui faire concurrence pour obtenir une part du lucratif marché de la poste-lettres, mais elles ne seraient pas nécessairement tenues de fournir un service universel comme le fait Postes Canada. La déréglementation pourrait nuire aux recettes de Postes Canada, aux services qu'elle fournit et aux emplois qu'elle procure, et, en bout de piste, à sa capacité de fournir un service universel à des tarifs uniformes.

■ *Si Postes Canada était privatisée*, elle ne serait pas obligée de tenir compte des intérêts de la population. Le principal objectif d'un service postal privé consiste à réaliser des profits, et non à fournir des emplois et des services, comme le fait un service postal public.

Suivi : Si votre député ou députée n'a pas pris position, dites-lui que vous comprenez qu'il ou elle ait besoin de temps pour réfléchir à ces questions et que vous lui téléphonerez plus tard. Téléphonnez-lui et écrivez-lui tant qu'il ou elle n'aura pas pris position. Vous pouvez aussi lui proposer de lui fournir de la documentation :

- Le document du STTP intitulé *Conséquences de la déréglementation de la poste sur les travailleurs et travailleuses et réaction d'un syndicat des postes*
- Le document d'information du STTP intitulé *Tentative des entreprises de repostage internationales de nuire au privilège exclusif de Postes Canada*
- Le document du STTP intitulé *Notre vision du service postal*

Vous pouvez obtenir tous ces documents auprès de votre section locale ou en consultant le site Web du Syndicat, au www.cupw-sttp.org.

Ce que vous faites ou ne faites pas aujourd'hui pourrait avoir de graves répercussions sur votre emploi et l'avenir du service postal public. Appelez votre député ou députée dès aujourd'hui!